



un programme conjoint
OMCT **fidh**
Réseau SOS-Torture
L'Observatoire pour la
Protection des Défenseurs
des Droits de l'Homme



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWO
RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOM
بكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان

TUNISIE : Libération des détenus d'opinion Fahem Boukaddous et Hassan Ben Abdallah

Paris-Genève-Copenhague, le 20 janvier 2011 – L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la Torture (OMCT) et le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMHDH) se félicitent de la libération du journaliste Fahem Boukaddous et du militant Hassan Ben Abdallah, membre du comité local des chômeurs à Redeyef respectivement détenus depuis 6 et 11 mois.

MM. Boukkadous et Ben Abdallah ont été libérés mercredi 19 janvier 2011, aux environs de 16 heures, en application des engagements pris par le Gouvernement de transition après le départ de l'ex-président, Zine el-Abidine Ben Ali.

M. Boukkadous avait été condamné à quatre ans de prison pour «diffusion d'information susceptible de porter atteinte aux personnes et à leurs biens» pour avoir couvert pour le compte de plusieurs médias les mouvements de protestation sociale dans la région du bassin minier de Gafsa-Redeyef en 2008-2009. M. Ben Abdallah avait quant à lui condamné à quatre ans et six mois de prison pour «rébellion» et «association de malfaiteurs» pour sa participation à ces mêmes mouvements de protestation pacifique.

Le REMDH et l'Observatoire se félicitent de la libération de MM. Boukkadous et Ben Abdallah, en tant que manifestation concrète de la volonté des autorités de transition d'assurer une meilleure protection des défenseurs des droits de l'Homme, et remercie toutes les personnes, organisations et institutions qui sont intervenues en leur faveur.

Le REMDH et l'Observatoire appellent néanmoins ces mêmes autorités à garantir la protection des défenseurs des droits de l'Homme, en particulier dans le contexte de la transition démocratique engagée depuis le 14 janvier 2011.

Plus généralement, l'Observatoire et le REMDH appellent les autorités tunisiennes de transition à se conformer en toutes circonstances aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, et aux instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés par la Tunisie.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

- **FIDH : Karine Appy / Arthur Manet : + 33 1 43 55 25 18**
- **OMCT: Seynabou Benga : + 41 22 809 49 39**
- **REMHDH : Henriette Irminger Sonne (EN/FR) : + 45 3083 8337 / Shaima Abou Kheir (AR) : + 20 101 077 207**